



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Le Ministre de la Défense

Luxembourg, le 24 JAN. 2020

Dossier suivi par:
Gilles Feith
Tél.: 247-82816
E-mail: gilles.feith@def.etat.lu

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le :
24 JAN. 2020

n. réf.: A37.34.20

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation

L-2450 LUXEMBOURG

Objet : Question parlementaire n°1679

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments très distingués.

François Bausch
Ministre de la Défense

Réponse de Monsieur le Ministre de la Défense à la question No 1679 du 9 janvier 2020 de l'honorable Député Marc Spautz au sujet de l' « Instauration d'un commissaire aux forces armées »

Les récents problèmes survenus entre la direction et la représentation du personnel de l'Armée sont exceptionnels et ne concernent pas une atteinte aux droits fondamentaux des membres de l'Armée. Ces problèmes ne font donc pas partie des attributions d'un « commissaire » à l'image du modèle allemand du « Wehrbeauftragter » cité en exemple. La création d'une telle fonction ne présente donc que peu d'intérêt dans une situation pareille, raison pour laquelle une initiative dans ce sens ne s'impose pas.